

**RAPPORT PAR UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
ACCREDITEE A DES FINS CONSULTATIVES
AUPRES DU COMITE CONCERNANT SA CONTRIBUTION
A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

**Date limite : 15 février 2023
pour examen en 2023**

Le fichier peut être téléchargé à l'adresse suivante :

<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

*Veillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous.
Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.*

A. Identification de l'organisation

A.1. Nom de l'organisation soumettant le présent rapport

A.1.a. Nom officiel de l'organisation dans sa langue d'origine, tel qu'il apparaît sur les documents officiels.

GLOBAL DEVELOPMENT FOR PYGMIES MINORITIES

A.1.b. Nom de l'organisation en anglais et/ou en français.

Développement intégral des minorités pygmées batwa

A.1.c. Numéro d'accréditation de l'organisation (indiqué lors des précédentes correspondances sous la forme « NGO-90XXX »)

NGO-90170

A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquer l'adresse du siège.

Organisation : DEVELOPPEMENT INTEGRAL DES MINORITES PYGMEES
BATWA

Adresse : 6, Avenue kanioka , District de Luyi , commune de Ngaba kinshasa-
RDCONGO

Numéro de téléphone : +243842200453 , +243825120784

Adresse électronique : glodepmbatwardcongo@gmail.com, roxaningulu10@gmail.com

Site Internet :

Autres informations pertinentes :

A.3. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom complet, l'adresse et tout autre renseignement pour contacter la personne responsable à qui toute correspondance relative au présent rapport doit être adressée.

Titre (M./Mme, etc.) : MPEMBE

Nom de famille : BONKONDI

Prénom : GODELIVE

Institution/fonction : COODONATRICE

Adresse : 85, Avenue kingunda quartier/Efoloko Commune de masina

Numéro de téléphone : +243842200453, +243825120784

Adresse électronique : glodepmbatwardcongo@gmail.com, roxaningulu10@gmail.com

Autres informations pertinentes :

B. Contribution de l'organisation à la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et international (Chapitre III et article 19 de la Convention, paragraphe 156 des Directives opérationnelles)¹

Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours contribuant aux huit thématiques du cadre global de résultats de la Convention², ainsi qu'à la préparation des rapports périodiques, des candidatures, des propositions et des demandes au titre des mécanismes de coopération internationale de la Convention. Si vous n'avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontrée par votre organisation lors de telles activités.

1. Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l'(les) États(s) concernés par vos réponses, le cas échéant.
2. Pour plus d'informations sur le cadre global de résultats, veuillez-vous référer au chapitre 8 des Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : <https://ich.unesco.org/fr/basic-texts-00503>.

B.1. *Décrivez la contribution de votre organisation au renforcement des **capacités institutionnelles et humaines** pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.*

Ne pas dépasser 250 mots

le PCI fait partie des biens inestimables et irremplaçables non seulement de chaque nation mais de l'humanité tout entière. Notre organisation ne cesse d'initier des activités de formation de renforcement des capacités et de mise en niveau de la population locale afin de comprendre que plus que jamais ce patrimoine demeure d'une urgente pertinence face aux défis de la paix et la diversité culturelle, face aux défis du climat. Malheureusement la mise en œuvre de ces activités souffre par manque des outils informatiques de vulgarisation moyens financiers insuffisants pour organiser des séminaires de sensibilisation. Certains membres des communautés souffrent de l'illettrisme et pauvreté, source de leur désintéressement.

B.2. *Décrivez la participation de votre organisation à des activités liées à la **transmission de et l'éducation** au patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

la mise en œuvre du PCI nécessite une bonne éducation, sensibilisation et des méthodes de renforcement de capacités auprès de communautés détentrices attitrées. Nous faisons reconnaître et respecter la mise en valeur du PCI, mettons à profit les programmes éducatifs à l'intention du public moyennant une éducation formelle et non formelle pour la transmission et la promotion de savoirs endogènes et traditionnelles.

B.3. *Décrivez la participation de votre organisation à **l'inventaire et à la recherche** sur le patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

sur l'inventaire et la recherche sur le PCI, notre coopération avec les communautés, les groupes et les individus s'est manifestée d'abord dans la procédure de l'identification, ensuite la définition des différents éléments du PCI présents sur notre territoire et enfin dans son inventaire. Ce sont ces communautés qui ont joué le rôle principal dans un respect mutuel et appréciation mutuelle. Toutes nos interactions avec ces communautés et autres qui créent, sauvegardent, maintiennent et transmettent le PCI se caractérisées par une collaboration transparente et fonctionnelle ainsi qu'une consultation subordonnées a leurs libre consentement. C'est un travail qui nécessite des compétences et qualifications avérées en matière de sauvegarde.

B.4. *Décrivez la participation de votre organisation à l'élaboration de **politiques et mesures juridiques et administratives**, pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

Le GLODEPM étant conscient de la nécessité qu'il y a légiférer dans ce domaine, il est à la base de plusieurs suggestion des mesures juridiques et administratives, à savoir :

-les politiques et les mesures locales ;

-les politiques et les nationales ;

-les cadres institutionnels

-la protection des droits de la propriété intellectuelle au niveau national. Ces techniques administratives, politiques et juridiques vont aider à faciliter la mise en œuvre de la convention au niveau national, et assurer que le PCI sera sauvegardé selon l'esprit de la convention. Voir aussi la participation des experts de l'ONG GLODEPM à l'examen et adoption de la loi portant sur la promotion et la protection des droits des peuples autochtones pygmées lors de la session de Mars et septembre 2022.

B.5. *Décrivez la participation de votre organisation à la promotion du rôle du patrimoine culturel immatériel et de sa sauvegarde dans la société. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

la participation de GLODEPM dans la promotion du rôle du PCI et de sa sauvegarde dans la société consiste à la création des centres et espaces de diffusion, d'exposition de préservation et de protection du PCI, centre culturel touristique et musée à encourager et appuyer les ateliers et forums publics, journées portes ouvertes dans ces centres.

B.6. *Décrivez la participation de votre organisation à la sensibilisation au patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

Pour la sensibilisation, des groupes de 15 personnes se sont formés dans les villages suivant leurs catégories socio-professionnelles après avoir défini le PCI et ses contours devant eux tous ce sont eux qui inscrivent le 1^{er} élément d'identification et de sauvegarde du PCI dans les communautés Ekonda-Ntomba-Batwa de Bikoro/Equateur. Dans les provinces de Bandundu (Maindombe et Kwilu), la coordination nationale de l'ONG en accord avec les communautés locales des territoires d'Inongo et de Masi ont mis en œuvre des équipes de suivi pour l'inventaire et l'inscription des éléments culturels sur la liste du PCI pour la sauvegarde urgente. Une sensibilisation doublée d'une explication motivante du bien-fondé d'inscrire et de protéger le PCI a été faite.

B.7. *Décrivez la participation de votre organisation à la facilitation de l'engagement des communautés, groupes et individus, ainsi que d'autres parties prenantes, pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.*

Ne pas dépasser 250 mots

Notre organisation procède sur le plan national par un système à plusieurs niveaux qui comporte par exemple, des mesures locales, provinciales et nationales inter-indépendantes avec le système de décentralisation qui donne souvent satisfaction en matière de sauvegarde du PCI. Au travers de cette technique, nous avons constatés un engouement massif de la population locale et pygmées batwa favorables à l'inventaire et identification du PCI. Une joie associée aux acclamations en vue de pouvoir commencer à sauvegarder et protéger les valeurs culturelles léguées par nos ancêtres.

B.8. *Décrivez l'engagement de votre organisation dans la coopération aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional ou international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris des initiatives telles que*

l'échange d'informations et d'expériences, et d'autres initiatives conjointes.

Ne pas dépasser 250 mots

Aux niveaux bilatéral, sous régional, régional ou international GLODEPM s'est activé a demandes conseils auprès des organisations ayant l'expérience avérée dans la mise en œuvre du PCI. C'est le cas avec les ONGS régionales du Cameroun, du Congo Brazzaville, du Gabon, du Brésil, de Bolivie, de la Belgique, etc. nous avons démontrés notre expérience lors de notre participation au séminaire international de Libreville de 2011 portant sur le rôle des ONGS dans la mise en œuvre de la convention du PCI, ce qui a servi au déclenchement du processus de la mise en valeur et du sauvegarde de notre PCI. Sur les initiatives, nous sommes déjà en contact avec les ONGS sœurs, nous nous retrouvons ensemble dans les réunions international de l'Unesco bien que ces derniers temps nous sommes de grands absents. Absence due au décès du directeur de programme et études de l'ONG et l'évasion de certains documents.

B.9. *Décrivez l'implication ou la contribution de votre organisation à la rédaction du rapport périodique national sur la mise en œuvre de la Convention.*

Ne pas dépasser 250 mots

Depuis septembre 2022, nous travaillons en étroite collaboration avec le point focal national de la convention de 2003. Le rapport prochain connaîtra notre participation sur les dispositions législatives et réglementaire soumis au niveau national.

B.10. *Décrivez la participation de votre organisation dans la préparation des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ou à la Liste représentative, des demandes d'assistance internationale ou des propositions de bonnes pratiques de sauvegarde.*

Ne pas dépasser 250 mots

Pour la première fois de notre participation, en tant qu'observateur en 2010 à Nairobi, nous avons acquis l'expérience et sommes capables de le faire une fois sélectionnés. Nous avons pris part activement à Azerbaïdjan en 2013 lors des travaux de cette session qui a abouti à la déclaration des ICH-ONG.

C. Coopération avec l'UNESCO

Votre organisation a-t-elle mené des activités en coopération avec l'UNESCO ? Si oui, veuillez cocher les cases correspondantes et fournir des informations dans le cadre ci-dessous.

- Coopération directe avec l'UNESCO (Siège et Bureaux hors-Siège)
- Activités pour lesquelles vous avez reçu l'autorisation d'utiliser l'emblème de l'UNESCO/de la Convention de 2003
- Coopération par le biais du réseau global des facilitateurs de la Convention de 2003
- Coopération avec les centres de catégorie 2
- Coopération avec les Commissions nationales pour l'UNESCO
- Coopération avec les Chaires UNESCO
- Soutien financier du Fonds pour le patrimoine culturel immatériel
- Soutien financier du Programme de participation
- Autres types de coopération

Ne pas dépasser 250 mots

Parlant des activités de notre organisation menées en coopération avec l'Unesco, il sied de signaler celle financées et organisées dans le cadre du programme de participation :

- ateliers régional de renforcement des capacités sur le rôle des ONGS dans la mise en œuvre de la convention du PCI tenu à Libreville(Gabon) du 28 au 30 septembre.
- notre participation au comité du PCI tenu a Bakou(Azerbaïdjan) en 2013,
- notre participation a la session du comité intergouvernemental tenu a Nairobi(Kenya)
- notre participation a la session d'Ethiopie en 2014, de Mozambique, a l'ile Maurice en 2018, à celle de paris en mai 2019, à l'atelier de Kinshasa du 01 au 06 octobre 2018 ainsi qu'a la 17^e session du comité intergouvernemental tenue a rabat au Maroc 2022. nous avons manqué à la session de paris mai 2019, a celle de la 14^e tenue à Bogota en 2019 ainsi qu'a celle de Mozambique. Ce blocage nous est cause par les caprices de la maison Schengen. nous tenons a remercier l'Unesco pour ce geste, malgré maintes difficultés dans sa trésoreries. qu'elle continue toujours a nous soutenir en vue de protéger, promouvoir et valoriser notre PCI en état de disparition. Au niveau national nous remercions aussi monsieur Augustin Bikale et Liema ibongo botie avec qui nous sommes en étroite collaboration.

D. Participation au travail du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

D.1 Votre organisation a-t-elle participé à des sessions du Comité ? Le cas échéant, précisez les sessions auxquelles vous avez assisté et si vous avez eu un rôle spécifique pendant ces réunions.

Ne pas dépasser 250 mots

oui, GLODEPM a pris part a deux renions du comites ou de l'assemblée général pour la sauvegarde du PCI, la 1^e tenue a Nairobi (Kenya) 15 au 19 novembre 2010, a la cinquième session la 2^e tenue à BAKOU (Azerbaïdjan) du 02 au 07 décembre 2013, la huitième a la première réunion, nous avons joué le rôle d'observer et d'apprécier les travaux dans l'ensemble lors de la deuxième, avec l'appui du secrétariat et de l'ICH-NGO, le travail a produit un document remis au secrétariat ayant des propositions servant de renforcer le membres dans les travaux de

la mise en valeur pour la sauvegarde du PCI.

D.2 *Votre organisation a-t-elle été membre de l'Organe d'évaluation (paragraphe 26 à 31 des Directives opérationnelles), ou membre de l'Organe consultatif (entre 2012 et 2014) ? Le cas échéant, précisez la période.*

Ne pas dépasser 100 mots

Etant accréditée en 2010, Non ! notre organisation n'a jamais été membre d'un quelconque organe. Notre souhait est de participer dans une des organes précise en vue d'accroître notre expérience en matière de la mise en valeur et de sauvegarde du PCI.

D.3 *De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (paragraphe 96 des Directives opérationnelles) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu'elle pourrait fournir de tels services à l'avenir ?*

Ne pas dépasser 500 mots

notre organisation a fourni des services consultatifs au comité par le canal du secrétariat en lui fournissant un intéressant échantillon notre PCI. Ce qui a valu une étude approfondie par les services du secrétariat qui a envoyé notre dossier du PCI auprès du comité pour examen. Pour le moment GLODEPM a toutes les informations de notre PCI sur la liste de sauvegarde et a fournir de tels service au comité. En plus nous fournissons des services consultatifs pour inscrire la cosmovision pygmée batwa, l'espace culturel de ce peuple autochtone de la province de MAI-NDOMBE, leurs langues expressions orales ainsi que d'autres éléments.

E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (paragraphe 27 et 96 des Directives opérationnelles) :

E.1. *Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu'en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l'anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire ?*

Ne pas dépasser 250 mots

Oui, les membres de notre ONG ont une bonne maîtrise du français tant oral qu'écrit. Ils peuvent évaluer les candidatures, les propositions et les demandes disponibles écrites en français. Quelque membre (5) est bilingue. Plus moins 20 personnels sont aptes à le faire.

E.2. *Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du patrimoine culturel immatériel ? Décrivez vos expériences.*

Ne pas dépasser 250 mots

Oui, notre organisation a déjà travaillé dans plusieurs domaines du PCI, cas des inventaires faits de quelques éléments des communautés ntomba-Ekonda-twa du territoire de bikoro ainsi que communautés mbala-songo du territoire de masi-manimba. Parmi nous ayant des intellectuels ayant travaillé des sujets ayant trait au PCI de notre territoire ou de communautés a l'université.

E.3. *Décrivez l'expérience de votre organisation dans l'évaluation et l'analyse de documents tels que des propositions ou des demandes.*

Ne pas dépasser 250 mots

dans l'évaluation et l'analyse de proposition ou des demandes, guidés par les textes fondamentaux, les connaissances acquises lors des réunions internationales organisées par l'Unesco (Assemblée générale, séminaire, comité intergouvernemental, etc.) ainsi que par l'expertise personnelle du candidat mandaté par l'organisation, nous croyons faire un bon travail.

E.4. *Votre organisation a-t-elle de l'expérience dans la rédaction de textes synthétiques en anglais ou en français ? Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire.*

Ne pas dépasser 250 mots

Oui, notre ONG a l'expérience dans l'élaboration ou le traitement de textes synthétiques en français du fait même que le français est la langue officielle de notre pays. 10 personnes sont aptes à le faire mais peut-être en anglais.

E.5. *Votre organisation a-t-elle l'habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d'appliquer une expérience locale à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.*

Ne pas dépasser 250 mots

F. Adhésion au Forum des ONG du PCI

Indiquez ci-dessous si votre organisation souhaite (continuer à) faire partie du Forum des ONG du PCI. Veuillez noter que l'adhésion est subordonnée à la décision du Comité de maintenir l'accréditation de votre organisation.

Pour plus d'informations sur le Forum des ONG du PCI et ses activités, veuillez consulter la page suivante : <https://ich.unesco.org/fr/forums-des-ong-00422>.

oui

non

G. Signature

Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de votre organisation.

Nom : MPEMBE BONKONDI GODELIVE

Titre : COORDONATRICE

Date : 12/02/2023

Signature :